

Le taux d'emploi salarié en France des diplômés de 2023 de formation ingénieur à 6 et 12 mois

En 2023, 47 700 étudiants ont obtenu un diplôme d'ingénieur dans les établissements habilités à délivrer ce titre, dont 40 200 étudiants français de moins de 30 ans. Parmi ces derniers 13,3 % ont poursuivi ou repris des études en France dans l'année qui a suivi. Parmi ceux n'ayant pas poursuivi ou repris leurs études en France, 76,9 % occupent un emploi salarié en France à 12 mois après l'obtention de leur diplôme. Pour la moitié des diplômés de la promotion 2021 en emploi à 12 mois, le salaire net mensuel est compris entre 2 230 euros et 2 770 euros.

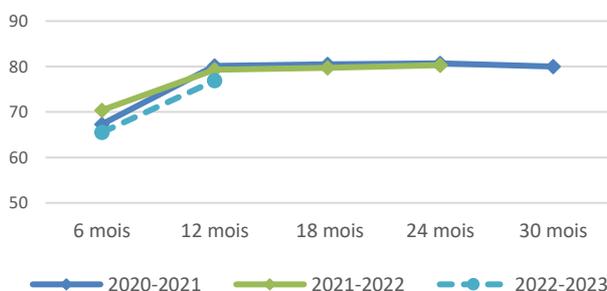
Le taux d'emploi salarié en France des diplômés 2023 en légère baisse par rapport à la promotion précédente

En 2023, 47 700 étudiants ont été diplômés de formation ingénieur dans les établissements habilités à délivrer ce titre, dont 40 200 étudiants français de moins de 30 ans.

Les formations d'ingénieur ont pour vocation l'insertion professionnelle. Après ce diplôme, la suite logique pour les étudiants est en principe la sortie de l'enseignement supérieur, et 86,7 % des diplômés de la promotion 2023 ont suivi cette voie (voir Source).

Pour la promotion 2023, 6 mois après leur diplomation, 65,5 % des étudiants occupent un emploi salarié en France (- 4.9 points par rapport à 2022), et 12 mois après la diplomation, cette part s'établit à 76,9 %, soit 2,4 points de moins que la promotion précédente.

Taux d'emploi salarié en France de 6 à 30 mois des diplômés de formation d'ingénieur selon l'année universitaire (en %)



Source : MESR-SIES. InserSup 2023.

Les femmes sont davantage insérées à l'issue d'une formation d'ingénieur

Les femmes diplômées en 2023 de formation ingénieur enregistrent un taux d'emploi salarié en France à 6 mois de 66,2 %, contre 65,2 % pour les hommes. Puis, 12 mois après leur diplomation, elles sont 78,0 % en emploi salarié en France, contre 76,5 % pour les hommes.

Le taux d'emploi salarié en France des formations d'ingénieur 6 mois après la diplomation est plus important pour les universités et établissements assimilés (66,2 %) que pour les écoles d'ingénieurs (65,2 %). Cependant, cette différence disparaît 12 mois après la diplomation, les deux types d'établissements atteignant à cette date le même taux de 76,9 %.

Taux d'emploi salarié en France des diplômés de formation ingénieur (en %) selon le type d'établissement et le genre

	Ecoles d'ingénieurs	Universités et assimilés	Ensemble formation ingénieur
6 mois	Femme	68,4	66,2
	Homme	65,3	65,2
	Ensemble	66,2	65,5
12 mois	Femme	78,2	78,0
	Homme	76,4	76,5
	Ensemble	76,9	76,9

Source : MESR-SIES. InserSup 2023.

Lecture : parmi les diplômés 2023 de formation ingénieur en écoles d'ingénieurs, 65,2 % de celles et ceux qui sont sortis de l'enseignement supérieur occupent un emploi 6 mois après leur diplomation.

Des salaires plus importants pour les hommes issus d'école d'ingénieurs

Le salaire net mensuel équivalent temps plein (EQTP) 12 mois après la diplomation pour les diplômés 2021 de formation ingénieur est plus élevé pour les hommes : pour la moitié d'entre eux, il est compris entre 2 260 € et 2 790 € contre un intervalle compris entre 2 150 € et 2 730 € pour la moitié des femmes. La différence de salaire femmes-hommes apparaît dès l'entrée sur le marché du travail. Elle est plus sensible sur le bas de la distribution.

Le salaire net mensuel EQTP est aussi plus important pour les diplômés de formation d'ingénieur issus d'écoles d'ingénieurs. En effet, un quart des diplômés d'écoles

d'ingénieurs gagnent plus de 2 810 €, contre 2 670 € pour un quart des diplômés d'universités et établissements assimilés.

De même, un quart des diplômés d'écoles d'ingénieurs gagnent moins de 2 260 €, contre moins de 2 190 € pour un quart des diplômés d'universités et assimilés.

Salaire net mensuel (en euros) des diplômés 2021 de formation ingénieur en emploi salarié en France 12 mois après leur diplomation

		Ecoles d'ingénieurs	Universités et assimilés	Ensemble formation ingénieur
1er quartile	Femme	2 160	2 140	2 150
	Homme	2 290	2 200	2 260
	Ensemble	2 260	2 190	2 230
3ème quartile	Femme	2 750	2 650	2 730
	Homme	2 830	2 680	2 790
	Ensemble	2 810	2 670	2 770

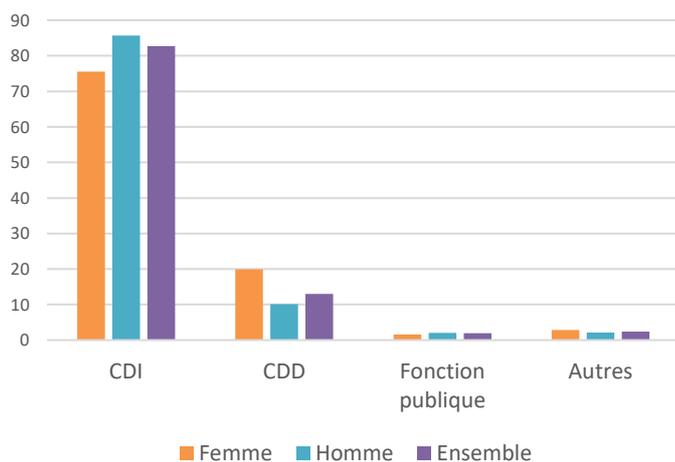
Source : MESR-SIES. InserSup 2023.

Lecture : parmi les diplômés 2021 de formation ingénieur en emploi 12 mois après leur diplomation, trois quarts perçoivent un salaire net mensuel EQTP supérieur à 2 230 euros (voir Source).

Une insertion massive en CDI

Les diplômés sortants de formation ingénieur insérés en emploi salarié en France occupent très majoritairement des emplois en CDI (82,7 %). Ces diplômés s'insèrent peu en CDD (13 %, dont un tiers sont de droit public), et assez peu dans la fonction publique (1,9 %) ou autres types de contrats (2,4 %).

Répartition des natures de contrat à 12 mois des diplômés de formation d'ingénieur (en %)



Source : MESR-SIES. InserSup 2023.

Les diplômés d'université et établissements assimilés sont ceux qui s'insèrent le plus en CDI

Les diplômés issus d'universités et d'établissements assimilés sont ceux qui s'insèrent le plus fréquemment sous la forme d'un CDI avec 83,3 % des diplômés sortants, contre 82,5 % des diplômés issus d'écoles d'ingénieurs. De même, les diplômés des Universités et assimilés s'insèrent plus en CDD que leurs homologues d'écoles d'ingénieur (14,1 % contre 12,6 %).

En miroir, les diplômés d'écoles d'ingénieurs s'insèrent davantage dans la fonction publique, avec 2,6%, qui est un débouché rare pour les diplômés des Universités et assimilés (0,2 %).

Les hommes davantage insérés en emploi stable 12 mois après leur diplomation

Les hommes sortants de formations d'ingénieur sont significativement plus fréquemment en CDI (85,7 % contre 75,6 % pour les femmes). Ils s'insèrent également, en proportion, davantage dans la fonction publique que les femmes (2,1 % contre 1,6 %). Les femmes sont bien plus fréquemment en CDD que les hommes (19,9 % contre 10,1 %).

Antonin AUBRY
Souleymane BAH
Kendrick HERZBERG
inserSup
MESR-SIES

Source, champ et Définition

InserSup est un système d'information obtenu par rapprochement de fichiers administratifs « étudiants » d'une part, et « emploi » d'autre part, afin de mesurer et qualifier l'insertion professionnelle des sortants du supérieur.

Le champ couvert par cette publication porte sur les diplômés de nationalité française de moins de 30 ans en université et assimilés ou écoles d'ingénieurs de la promotion 2023 qui ne poursuivent pas d'études en 2023-2024. Les réinscriptions en 2024-2025 effectuées après une année d'interruption seront prises en compte pour la prochaine publication. La part de poursuivants sera réévaluée à cette occasion.

L'emploi mesuré est l'emploi salarié en France (note méthodologique). Il sera à terme complété avec l'apport de nouveaux fichiers administratifs.

Le contrat à durée indéterminée (CDI) est un contrat de travail, passé entre un employeur et un salarié, sans limitation de durée.
 Le contrat à durée déterminée (CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée.

Le salaire porte sur l'année 2022 et concerne la promotion diplômée en 2021. C'est un salaire en équivalent temps plein. Le 1^{er} quartile (respectivement le 3^{ème}) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % (respectivement 75 %) des salaires.

Son caractère exhaustif permet de construire des indicateurs à un niveau très fin de formation par établissement. Ces indicateurs sont disponibles sur l'Open Data du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour en savoir plus

Note méthodologique : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/inser-sup-note-methodologique-94050>

Open Data : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-inser-sup/information/>